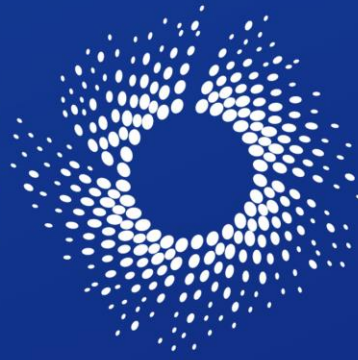


Fédération
Française **Roller**
& **Skateboard**



ROLLER HOCKEY

Feuille de route pour les compétitions nationales après le confinement début 2021

Adopté par la Commission Sportive Roller Hockey le ??
janvier 2021

Table des matières

0. OBJET DU PRESENT DOCUMENT	3
1. APPROCHE GENERALE	4
1.1. PHASES REGULIERES	4
1.1.1. Aménagement du calendrier des phases régulières.....	4
1.1.2. Anticipation éventuelle des matchs isolés.....	4
1.1.3. Classement à l'issue des matchs aller.....	4
1.1.4. Classement à l'issue des phases régulières.....	5
1.2. PHASES FINALES / PLAY-OFFS / PLAY-DOWNS	5
1.2.1. Aménagement du format et du calendrier.....	5
1.2.2. Equipes qualifiées	5
1.2.3. Classement final du championnat	5
1.3. MONTEES / DESCENTES.....	6
2. APPLICATION AUX COMPETITIONS NATIONALES	7
2.1. CHAMPIONNAT DE FRANCE DE LIGUE ELITE	7
2.2. CHAMPIONNAT DE FRANCE DE NATIONALE 1	7
2.3. CHAMPIONNAT DE FRANCE DE NATIONALE 2	7
2.4. CHAMPIONNAT DE FRANCE DE NATIONALE 3	7
2.5. CHAMPIONNAT DE FRANCE DE LIGUE FEMININE	8
2.6. CHAMPIONNAT DE PRE-NATIONALE	9
2.7. CHAMPIONNAT DE FRANCE U20	10
2.8. CHAMPIONNAT DE FRANCE DES CATEGORIES JEUNESSE U13, U15 U17	10
2.9. COUPE DES LIGUES.....	10
2.10. COUPES DE FRANCE	10
3. REGLEMENT ROLLER HOCKEY – MESURES TRANSITOIRES COMPETITIONS NATIONALES	11
3.1. Référence	11
3.2. Dérogation aux horaires réglementaires des rencontres N2 et N3	11
3.3. Aménagement des restrictions de participation :	11
3.4. Aménagement de l'admissibilité des participants Elite et Nationale 1.....	11
3.5. Joueur, gardien de but et officiel d'équipe arbitrant un plateau N3 ou Pré-nationale	12

0. OBJET DU PRESENT DOCUMENT

En application des mesures de confinement, les compétitions 2020-2021 de Roller Hockey ont été suspendues dès le week-end du 31 Octobre & 1er Novembre 2020.

Afin d'éclairer ses réflexions et trouver les solutions pour reprendre les championnats avec un format adapté à la gravité de la situation et avec l'objectif de maintenir l'équité sportive, la commission sportive Roller Hockey a interrogé les présidents des clubs évoluant dans les différents championnats nationaux seniors et U20.

Les réponses aux questionnaires ont été partagées lors d'ateliers (un par championnat national senior), au cours desquels les présidents de clubs et la commission sportive Roller Hockey ont échangé sur les priorités et les pistes de solutions.

Une démarche analogue a été menée auprès des responsables de ligue sur les compétitions dont la gestion relève de leur compétence et de leur responsabilité sur la phase de qualification.

Ce document a pour objet de présenter le format de reprise des compétitions nationales et aura vocation à être complété par les mesures transitoires réglementaires afférentes nécessaires à sa mise en oeuvre.

1. APPROCHE GENERALE

Avec les éléments dont elle dispose aujourd'hui, la commission sportive Roller Hockey prévoit :

- de faire disputer au maximum les matchs de la saison régulière,
- d'organiser des phases finales / Play-offs / Play-downs
- et de procéder aux montées et descentes conformément aux résultats sportifs.

Lorsque nécessaire, elle planifie un report de la date de fin de championnat à une date cohérente avec le souhait des clubs.

Par cette approche, la commission sportive Roller Hockey affirme sa volonté de :

- Répondre au souhait général de reprise de la compétition,
- Reprendre les championnats dans des conditions respectant les mesures sanitaires en vigueur et garantissant la santé et la sécurité des joueurs et des officiels,
- Donner l'opportunité à chaque club d'offrir à son public un maximum de dates de matchs à domicile mais aussi de ne pas alourdir les frais de déplacement des clubs,
- Etablir un classement pour chaque championnat,
- Effectuer les montées et descentes entre niveaux de championnats seniors masculins sur la base des résultats sportifs,
- Exposer les options retenues en cas d'aléas limitant le nombre de journées disputées sur les championnats (évolution de la situation sanitaire, de la réglementation en vigueur et des directives applicables émanant des autorités administratives compétentes, indisponibilités de salles, ...).

1.1. Phases régulières

1.1.1. Aménagement du calendrier des phases régulières

Il appartiendra à la commission sportive Roller Hockey de proposer un aménagement du calendrier des phases régulières, en fonction de l'évolution de la situation sanitaire, de la réglementation en vigueur et des directives applicables émanant des autorités administratives compétentes.

1.1.2. Anticipation éventuelle des matchs isolés

La commission sportive Roller Hockey invite les clubs, s'ils le souhaitent, à anticiper, de manière conjointe, les matchs isolés (*déclaration à effectuer en utilisant le formulaire de report co-signés par les 2 clubs sans justification de motif*).

1.1.3. Classement à l'issue des matchs aller

La commission sportive Roller Hockey veille, pour chaque championnat, à prioriser le déroulement des matchs aller des phases régulières.

Un classement sera établi à l'issue des matchs aller de la phase régulière. Ce classement servira de référence dans l'éventualité où la phase régulière ne pourrait pas aller à son terme.

1.1.4. Classement à l'issue des phases régulières

Avec les éléments dont elle dispose ce jour, la commission sportive Roller Hockey propose un calendrier permettant de disputer l'intégralité des phases régulières.

Un classement sera établi à l'issue des phases régulières si celles-ci ont pu aller à leur terme. Ce classement servira de référence dans l'éventualité où les phases finales/play-offs ne pourraient pas aller à leur terme.

1.2. Phases finales / Play-offs / Play-downs

1.2.1. Aménagement du format et du calendrier

Il appartiendra à la commission sportive Roller Hockey de proposer un aménagement

- du format (match sec, 2 matchs le même week-end, plateau final, diminution du nombre d'équipes qualifiées, ...),
- et du calendrier

des phases finales / Play-offs / Play-down, en fonction de l'évolution de la situation sanitaire, de la réglementation en vigueur et des directives applicables émanant des autorités administratives compétentes.

Avec les éléments dont elle dispose ce jour, la commission sportive Roller Hockey a décidé :

- de ne pas faire disputer de ¼ de finale si la phase régulière est allée à son terme,
- d'introduire des ¼ de finale si la phase régulière a été interrompue avant son terme et si le calendrier le permet.

1.2.2. Equipes qualifiées

Les équipes qualifiées pour les phases finales / Play-offs / Play-down seront déterminées par la commission sportive Roller Hockey en fonction :

- Du classement à l'issue de la phase régulière,
- Du format adopté pour les phases finales / Play-offs / Play-down.

1.2.3. Classement final du championnat

Avec les éléments dont elle dispose ce jour, la commission sportive Roller Hockey propose un format et un calendrier permettant de disputer les phases finales / Play-offs / Play-downs.

Le classement définitif de chaque championnat sera établi à l'issue de ces phases finales / Play-offs / Play-downs.

La commission sportive Roller Hockey se réserve toutefois le droit de constater qu'il est impossible ou pas acceptable d'établir un classement final d'un championnat, si les circonstances l'imposent :

- phase aller non achevée,
- impossibilité d'établir un classement final équitable à partir des classements des différentes poules de la phase régulière.

1.3. Montées / Descentes

- A. Pour les championnats sur lesquels la commission aura établi un classement, les montées et descentes seront effectuées en fonction des résultats sportifs conformément aux règlements particuliers des championnats nationaux,.
- B. Dans l'éventualité où, malgré les mesures mises en place, la Commission sportive Roller Hockey jugerait qu'il n'a pas été possible ou pas acceptable, pour un championnat, de déterminer tout ou partie des équipes qualifiées sportivement pour monter et/ou descendre, un appel aux candidatures administratives de montée et/ou descente sera effectué auprès des clubs dudit championnat non qualifiés sportivement.

La Commission sportive statuera ensuite, sous 15 jours, sur les montées-descentes dudit championnat sur les critères suivants (sans ordre de priorité) :

- des dossiers de candidature reçus,
- des derniers dossiers CCD des clubs dudit championnat,
- de leurs performances sportives passées,
- de leur situation géographique,
- de leur situation financière.

2. APPLICATION AUX COMPETITIONS NATIONALES

Avec les éléments dont elle dispose ce jour, la commission sportive Roller Hockey propose un format et un calendrier permettant de disputer les phases finales / Play-offs / Play-downs.

2.1. Championnat de France de Ligue Elite

Poursuite de la phase régulière du 6 février au 8 mai 2021.

Suppression des ¼ de finale de play-offs.

Les ½ finales opposeront les 4 premiers de la saison régulière conformément au tableau des ½ finales prévu dans le règlement particulier des compétitions (article 1.8.1 G).

Maintien du match de barrage.

2.2. Championnat de France de Nationale 1

Poursuite de la phase régulière du 6 février au 17 avril 2021.

Suppression des ¼ de finale de play-offs.

Les ½ finales opposeront les 2 premiers de chaque poule de la saison régulière conformément au tableau prévu dans le règlement particulier des compétitions (article 2.5.1 H).

Maintien du match de barrage pour la montée en Elite et des phases finales Play-down.

2.3. Championnat de France de Nationale 2

Poursuite de la phase régulière à compter du 6 février. Les matchs aller resteront disputés sous forme de rencontres isolées. Les journées retour seront disputées jusqu'au 24 avril 2021 sous forme de 2 plateaux de 3 équipes (2x20') et d'un match isolé (2x20').

Suppression des ¼ de finale de play-offs.

Les ½ finales opposeront les 2 premiers de chaque poule de la saison régulière conformément au tableau prévu dans le règlement particulier des compétitions (article 3.4.1.2).

2.4. Championnat de France de Nationale 3

Poursuite de la phase de qualification à compter du 6 février.

Jusqu'à fin mars, cette phase se déroulera sous forme de rencontres isolées.

La suite de la phase de qualification se déroulera sous forme de plateaux (2x20') et de matchs isolés (2x20') de fin mars à fin avril 2021.

Suppression des ¼ de finales de play-off.

Les ½ finales opposeront les 2 premiers de chaque poule de la saison régulière conformément au tableau prévu dans le règlement particulier des compétitions (article 4.4.1.2).

2.5. Championnat de France de Ligue Féminine

Les matchs déjà joués lors de la phase régionale ne seront pas pris en compte.

Les clubs seront inscrits directement en phase de qualification en Ligue N1 et Ligue N2 en fonction des souhaits exprimés par chaque club, en retour du questionnaire qui leur a été adressé début décembre.

A. Ligue N1

La phase de qualification Ligue N1 se déroulera sous forme d'une poule de 7 équipes. Les journées seront disputées en plateaux (respectivement de 4 et 3 équipes).

Les équipes classées de la 1ère à la 4ème place seront qualifiées pour la phase finale de Ligue N1.

La phase finale de Ligue N1 se déroulera conformément à l'article 5.3.3.2 du règlement particulier des compétitions, les séries de 1/2 finales étant toutefois constituées en respectant le tableau suivant :

Série	Équipe	Équipe
1	1ère Poule N1	4ème Poule N1
2	2ème Poule N1	3ème Poule N1

B. Ligue N2

La phase de qualification Ligue N2 se déroulera sous forme de 3 poules de 4 équipes. Les journées seront disputées en plateaux.

Les équipes ayant terminé aux 2 premières places de chaque poule seront qualifiées pour la phase finale N2.

Par dérogation à l'article 5.3.4.2 du règlement particulier des compétitions, la phase finale N2 se déroulera en 3 séries de rencontres :

- 1ères séries en 2 poules de 3 équipes
- 2ème série de matchs secs
- Finales N2

a) 1ères séries en 2 poules de 3 équipes

Les 1ères séries de rencontres respectent le tableau suivant :

Série	Équipe	Équipe	Équipe
1	1ère poule A	2ème poule B	1ère poule C
2	2ème poule A	1ère poule B	2ème poule C

Chaque série est constituée de matchs simples organisés en plateau (temps des matchs 2x20 min) où chacune des équipes participantes rencontre une fois les deux autres équipes.

Les rencontres se déroulent en format standard selon l'article 5.4.1 du règlement sportif.

Le classement des équipes est établi conformément aux dispositions de l'article 11.3.3 du règlement sportif général.

Les équipes classées 1ères de chaque poule sont qualifiées pour les finales N2.

Les équipes classées 2ème et 3ème de chaque poule sont qualifiées pour la 2ème série de matchs secs

b) 2ème série de matchs secs

Série	Équipe	Équipe
3	2ème série 1	3ème série 2
4	2ème série 2	3ème série 1

Chaque série consiste en un match simple sous le format éliminatoire suivant l'article 5.3.2 du règlement sportif.

Le match se déroule sur le terrain de l'équipe classée 2ème de sa poule des 1ères séries.

Les équipes gagnantes des séries 3 et 4 sont qualifiées pour les Finales N2.

c) Finales N2

Les finales N2 se dérouleront conformément à l'article 5.3.4.2 du règlement particulier des compétitions, en respectant le tableau suivant :

Série	Équipe	Équipe
5	Vainqueur série 1	Vainqueur série 4
6	Vainqueur série 2	Vainqueur série 3

2.6. Championnat de Pré-Nationale

Par dérogation à l'article 9.3 A du règlement particulier des compétitions, les ligues qualifieront les équipes pour la phase d'accession à la N3 sans attendre la fin de la phase régionale.

Le calendrier des phases régionales et celui de la phase finale pourront ainsi être prolongés voire interrompus sans que les accessions à la N3 soient remises en cause.

La commission sportive Roller Hockey informera chaque ligue du nombre d'équipes qu'elle pourra qualifier pour la phase d'accession et de la date à laquelle elle devra les avoir qualifiées.

Les ligues seront invitées :

- à faire un appel aux candidatures des équipes de leur ligue désirant monter en N3
- et à les départager selon les modalités de leur choix pour déterminer les qualifiés.

2.7. Championnat de France U20

La phase de qualification sera poursuivie à partir du 30 janvier 2021 .
Les équipes classées 1ère de chaque poule sont qualifiées pour les finales N1.
Les équipes classées 2ème de chaque poule sont qualifiées pour les finales N2.

La phase courante des championnats de France U20 N1 et N2 est supprimée.

Les finales N1 et les finales N2 se dérouleront chacune à 6 équipes, du vendredi au dimanche (week end du 1er mai 2021).

2.8. Championnat de France des catégories jeunesse U13, U15 U17

La phase nationale U13 est annulée cette saison.

Les phases finales U15 et U17 ne comporteront pas de tournois de quart de finale cette année.

En U15 et U17, les tournois de demi-finale et le tournoi final seront disputés en plateaux regroupant un maximum de 4 équipes.

La fin de phase régionale est repoussée au 03/04/21 pour les U17 et au 10/04/21 pour les U15.

2.9. Coupe des ligues

Les Coupes des ligues U15 et U17 seront disputées sous forme d'un tournoi final sur 3 jours.

Une deuxième date est recherchée afin d'organiser la Coupe des ligues Vétérans sur deux week-end.

2.10. Coupes de France

Les Coupes de France seniors masculin et seniors féminines ne seront pas organisées sur la saison 2020-2021.

L'événement Carpentier est annulé, y compris le TNP devant s'y dérouler.

3. Règlement Roller Hockey – Mesures transitoires Compétitions Nationales ¹

3.1. Référence

Les mesures transitoires Compétitions Nationales (dernier additif le 21 octobre 2020) restent, à ce jour, applicables pour la reprise des compétitions sur la saison 2020-2021.

Elles sont concomitantes à la situation sanitaire actuelle et sont donc susceptibles d'évoluer selon la situation sanitaire, la réglementation en vigueur et les directives applicables émanant des autorités administratives compétentes.

3.2. Dérogation aux horaires réglementaires des rencontres N2 et N3

En phase de qualification et en phases finales play-offs, le coup d'envoi des rencontres doit être donné le samedi entre 13h00 et 21h00 ou le dimanche entre 9h00 et 17h00.

3.3. Aménagement des restrictions de participation :

- A. Dans l'application de l'article 5.2.2.2 A du règlement sportif Roller Hockey, le "nombre de matchs de la phase de qualification du niveau dans lequel le joueur veut jouer les phases finales"

sera le

"nombre de matchs effectivement disputé par son équipe dans la phase régulière du niveau de championnat dans lequel le joueur veut disputer les finales".

Le nombre de 50% (arrondi à l'unité supérieure) reste inchangé

- B. L'article suivant annule et remplace l'article 5.2.2.2 B du règlement sportif Roller Hockey :

"De plus, le joueur devra avoir été licencié, dans cette même association, à la date du 31 mars 2021 minuit."

3.4. Aménagement de l'admissibilité des participants Elite et Nationale 1

Dans l'application des articles 1.1 B et 2.1 B du règlement particulier des compétitions, la date de limite de transmission de l'unique modification est transformée de "... au plus tard le 31 décembre minuit" à "... au plus tard le 31 mars 2021 minuit".

¹ Sous réserve de la validation par le CA de la FFRS

3.5. Joueur, gardien de but et officiel d'équipe arbitrant un plateau N3 ou Pré-nationale

Par dérogation à l'article 7.1.1 G du règlement sportif Roller Hockey, un arbitre officiant sur un plateau de championnat de France de Nationale 3 ou un plateau de championnat de pré-nationale pourra prendre part à une ou plusieurs rencontres du plateau en qualité de joueur, de gardien de but ou d'officiel d'équipe.

3.6. Aménagement de la période dite « exceptionnelle » de mutations

Dans l'application de l'article 5.2.3.2 B du règlement sportif Roller Hockey, la date de fin de période dite "exceptionnelle" est transformée de "...au 31 décembre 24h00" à "... au 31 mars 2021 minuit".